



Convocation reconstitution judiciaire

Par Antoine1989

Bonjour,

Je suis convoqué à une reconstitution judiciaire en tant que témoin (membre d'un équipage de secours) dans une affaire d'agression où la victime est malheureusement décédée des suites de ses blessures.

Ma présence est obligatoire.

Or, je suis en arrêt de travail (pour syndrome réactionnel anxieux sévère et épuisement) et le serai toujours à la date de la reconstitution.

Suis-je tenu de me présenter ? Quels sont les documents à adresser en cas d'absence (justifiée à mon sens) dans ce cas ?

Merci de votre réponse.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Si vous avez un certificat médical, vous devriez l'envoyer pour justifier votre absence.

Par Nihilscio

Bonjour,

Il s'agit donc d'une affaire criminelle et votre présence à la reconstitution peut apporter un élément utile dans l'instruction. Le juge risque d'estimer votre absence injustifiée. Que vous soyez en arrêt de travail n'implique pas forcément que vous soyez hors d'état d'assister à la reconstitution. Si c'est le cas, vous pouvez produire un certificat médical l'attestant.

Par Antoine1989

Merci beaucoup de vos réponses. C'est très clair.

Une dernière question : je n'ai pas encore reçu de convocation (ou réquisition?) officielle. Y a-t-il un délai à respecter pour son envoi (je n'ai pris connaissance de la date que par hasard et reste dans l'attente d'une convocation qui aura lieu sous peu) ? Ou puis-je encore être convoqué seulement quelques jours avant ?

Merci d'avance.